



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR LES CONCERTS DE FERMETURE DU FESTIVAL DES MASCARETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un poste de secours à l'occasion des concerts de fermeture du festival des Mascarets,

Le Maire décide de signer une convention avec la Croix Rouge Française domiciliée 66 avenue du Maréchal Montgomery 27200 VERNON pour la mise ne place d'un dispositif prévisionnel de secours en centre-ville le lundi 13 juillet 2026 à l'occasion des concerts de fermeture du festival des Mascarets pour un montant de 1.757 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 2 juillet 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

